



MAIRIE
550, Route de Sainte-Suzanne
53150 LIVET-EN-CHARNIE
Tél. : 02 43 98 2 405
Courriel : mairie@livet53.fr

CONSEIL MUNICIPAL, PROCÈS-VERBAL DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

Le douze septembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIROT Fabrice.

Présents : M. SIROT Fabrice, M. HAMELIN Sébastien, M^{me} DE PLACE Nathalie, M. COMPAIN Vincent, M. GAUGAIN Guillaume, M^{me} LE BANNER Valérie, M^{me} LAHAYS Christelle, M. LAVOUÉ Stéphane, M. PELLET Nicolas (à quitter la séance à 21h30).

Absents excusés : M. BOUVET Nicolas, M. DALIGAULT Bruno.

Secrétaire de séance : M^{me} LE BANNER Valérie

Le conseil municipal est composé : 11

Présents : 10

Votants : 9

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le vendredi 4 juillet 2025.

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

Intervention de M. et M ^{me} Sauvage	2
20250912002 : Poste d'agent technique	2
20250912003 : Repas des aînés et paniers gourmands	2
Infos et questions diverses	2

Début de séance à 20h30

Intervention de M. et M^{me} SAUVAGE

Monsieur et Madame SAUVAGE interviennent au sujet du problème de voisinage qu'il y a au lieu-dit Le Boisé. Monsieur le Maire fait lecture du courrier qui a été reçu en mairie.

Un courrier sera établi et envoyé à M. et Mme Sauvage répondant aux questions qui ont été posées dans le courrier et au cours de la réunion du conseil municipal.

20240912001 – Poste d'agent technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent technique de la commune arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Il est important d'examiner ensemble si le contrat doit être renouvelé pour une année supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de renouveler le contrat de l'agent technique pour un an à partir du 1^{er} janvier 2026.

DÉCIDE que le temps de travail sera de 16h/mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

20250912002 – Repas des aînés et paniers gourmands

M. le Maire informe le conseil municipal que le repas des aînés de Livet en Charnie et de Saint-Christophe du Luat aura lieu le dimanche 12 octobre 2025 à la salle des fêtes de St Christophe avec le nouveau restaurateur de la commune. Le tarif du menu pour l'année 2025 sera d'un montant de 37.80€ (2024 : 36.00€).

Comme les années passées le repas des aînés sera financé par la municipalité en ce qui concerne les élus participants, ils leur seront demandé une participation financière.

Le panier gourmand ne sera distribué qu'aux aînés âgés de plus de 75 ou 80 ans qui sont dans l'incapacité de se déplacer le 12 octobre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE que le repas des aînés ainsi que leurs conjoints sera financé par la municipalité.

DÉCIDE que les élus participants au repas des aînés financeront leur repas.

DÉCIDE que les personnes qui n'auront pu participer au repas auront un petit cadeau en fin d'année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Questions et informations diverses :

Cimetière

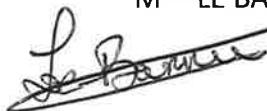
Définir l'emplacement du jardin du souvenir et des cavurnes. Le sujet sera vu à la prochaine réunion de conseil.

Dates prochaines réunion du conseil

31 octobre, 28 novembre et 19 décembre 2025

Fin de séance à : 22h

Secrétaire de séance,
M^{me} LE BANNER Valérie



Le Maire,
M. SIROT Fabrice

